

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN « ANGELA » CONTRE LE HARCELEMENT DE RUE

Paris, le 28 mai 2020



Pendant la période de confinement, de nombreux témoignages ou alertes de femmes agressées dans la rue ou ne se sentant pas en sécurité dans l'espace public sont remontés du terrain.

Le harcèlement de rue est un sujet que Marlène Schiappa a porté dès 2016 dans la campagne présidentielle, puis dès 2017 à son arrivée au Gouvernement. Nous avons lancé une mission parlementaire, créé et inscrit l'outrage sexiste dans la loi, la France devenant ainsi le premier pays à verbaliser le harcèlement de rue. Près de 1500 infractions ont été constatées à ce jour.

Avec la fin progressive du confinement, le risque de résurgence est réel ; c'est un véritable enjeu de société. Marlène Schiappa a annoncé ce jour un grand plan de lutte contre le harcèlement de rue baptisé « Angela », en six volets :

1. La création d'un réseau de « lieux sûrs » sur tout le territoire, en développant le dispositif « Demandez Angela »

En partenariat avec ONU Femmes et HeForShe, nous allons développer le dispositif « Demandez Angela ». Lorsqu'une femme est harcelée dans l'espace public, elle peut se rendre dans un bar partenaire et demander « où est Angela ». Le barman, alerté, peut ensuite mettre en sécurité la femme dans un endroit isolé, en appelant un taxi, la police... Nous voulons également le développer dans d'autres lieux, en nous appuyant sur les partenariats noués pendant la période de confinement : dans les pharmacies, les enseignes de magasins qui ouvrent tard le soir.

2. Une grande campagne de communication sur le consentement à l'été

Nous lancerons une grande campagne de communication et de sensibilisation au consentement pour réaffirmer la notion de consentement pour les victimes mais aussi les auteurs, face à un risque d'explosion des violences sexuelles et notamment du harcèlement de rue.

Les femmes qui ne se sentiraient pas en sécurité dans la rue et qui préféreraient prendre les transports doivent pouvoir le faire sans risque. Le plan comporte donc un fort volet « Transports », avec :

3. L'engagement des plateformes VTC

Marlène Schiappa réunira prochainement, avec le Secrétaire d'Etat chargé des Transports Jean-Baptiste Djebbari, les plateformes VTC afin notamment que Uber puisse présenter les premiers résultats de mesures engagées en fin d'année dernière pour lutter contre les agressions commises par certains chauffeurs. Uber offrira par ailleurs 1000 trajets pour les femmes victimes de violences via le 3919. Nous travaillons, avec le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, à l'intégration d'un module « violences sexuelles et sexistes » dans le cadre de l'examen pour devenir chauffeur VTC. Il s'agira donc d'une formation obligatoire, que devront suivre tous les futurs chauffeurs VTC.

4. La généralisation des arrêts de bus à la demande

Le dispositif d'arrêt de bus à la demande consiste à offrir la possibilité à toute personne voyageant seule et qui en fait la demande auprès du conducteur de descendre entre deux arrêts de bus afin d'être rapprochée de sa destination. Mis en place en soirée et la nuit, il permet de lutter contre les atteintes commises à l'encontre des femmes et l'insécurité dans l'espace public. Avec le Secrétaire d'Etat chargé des Transports et l'Association des maires de France, nous allons travailler à sa généralisation afin que ce service soit disponible pour toutes les femmes qui en éprouveraient le besoin.

5. Le traitement du harcèlement de rue par la Justice en comparution immédiate

Le harcèlement de rue pourra désormais être traité en comparution immédiate par la Justice, en cas de récidive aggravée par des faits délictuels.

6. La mobilisation des plateformes et réseaux sociaux « jeunes » contre le cyber-harcèlement

Nous avons engagé un travail avec Snapchat sur la sensibilisation des plus jeunes au cyber-harcèlement et notamment au revenge porn, les réseaux plébiscités par les jeunes doivent s'engager (*Tik Tok, Twitch...*). Marlène Schiappa les réunira prochainement.